



**CENTRE COMMUNAL D'ACTION  
SOCIALE  
DU PUY EN VELAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
du mardi 14 octobre 2025**

**Délibération n° DEL 2025 059**

Date de la Convocation :  
jeudi 02 octobre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le quatorze octobre à 18 h 00, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni CENTRE ROGER FOURNEYRON, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Nombre de conseillers en exercice :  
17

**Étaient présents** :

Madame Michelle MICHEL, Madame Catherine CHALAYE, Madame Michelle CHAUMET, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marlène JARROUSSE-LASHERME, Monsieur Georges DRAJNER, Madame Jeannine GIRE-KIEFER, Monsieur Jacques LABROSSE, Madame Huguette PORTAL, Madame Annie VARRAUD

Date de publication en ligne :

**Ont donné procuration** :

Monsieur Michel CHAPUIS à Madame Michelle MICHEL, Monsieur François CHATAING à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS à Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Marc LAVERGNE à Madame Marlène JARROUSSE-LASHERME, Madame Charlotte OLLAGNON à Monsieur Jacques LABROSSE

**Absent(e)s** :

Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Fernand GRAS

**Secrétaire de séance** : Mélanie GANNAT

La séance a été levée à : 19 : 30

<b><u>Objet</u></b> :	CCAS du Puy-en-Velay : don de Madame Marie-Pierre Gros
-----------------------	--

Rapporteur : Michelle MICHEL

Madame Marie-Pierre Gros a fait don d'une somme de vingt euros (20 €) au CCAS du Puy-en-Velay, par chèque au Service de Gestion Comptable du Puy en Velay.

Ce don est destiné au service social du CCAS.

Aussi, en application de l'article L. 123-8 du code de l'Action Sociale et des Familles, «*Le Président du centre communal ou intercommunal d'action sociale a le droit d'accepter, à titre conservatoire, des dons et legs et de former, avant l'autorisation, des demandes en délivrance. La délibération du conseil d'administration qui rend l'acceptation définitive, conformément à l'article L. 2242-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, a effet du jour de cette acceptation [...].*»

Délibération n° DEL\_2025\_059 du mardi 14 octobre 2025

Envoyé en préfecture le 03/11/2025

Reçu en préfecture le 03/11/2025

Publié le

ID : 043-264300252-20251014-DEL\_2025\_059-DE



Le Conseil d'Administration:

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :**

- ACCEPTE définitivement le don de vingt euros de Madame Marie-Pierre Gros.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Fait au Puy-en-Velay, le mardi 14 octobre 2025